



ASSOMAX1993

Association des Familles, Proches et Ami-e-s de Victimes des Nouvelles Drogues de Synthèse (NDS/NPS)

Association loi 1901 — RNA : W751281647

Adresse : 14 rue Lagille, 75018 Paris

Email : contact@assomax1993.fr

Site : <https://assomax1993.fr>

Lettre RAR du 18 mars 2026, envoyée à :

Société Française de Médecine Légale (SFML)

FACULTE DE MEDECINE LABORATOIRE MEDEC

37 Allées Jules Guesde

31000 TOULOUSE

Objet : Transmission d'une proposition de réforme – demande d'avis et d'expertise

Madame, Monsieur,

ASSOMAX1993 est une association créée en 2025 par des familles, des proches et des conjoint-es confronté-es aux conséquences humaines des nouvelles drogues de synthèse (NDS) et nouvelles substances psychoactives (NPS).

Notre collectif s'est constitué à partir de situations réelles, marquées par des décès rapprochés et une difficulté commune : comprendre ce qui s'est réellement passé et trouver une place pour ces morts dans les dispositifs existants.

Nous ne sommes ni une structure médicale, ni un mouvement militant.

Nous nous situons au contact des parcours humains, avec pour objectif de rendre visibles des situations aujourd'hui peu lisibles, afin de contribuer à une meilleure compréhension et à une protection plus précoce.

Nous vous transmettons en pièce jointe une proposition de réforme portant sur le suivi des décès liés aux nouvelles drogues de synthèse (NDS) et nouvelles substances psychoactives (NPS).

Cette proposition repose sur une idée simple :

- mettre en place une lecture sanitaire progressive des décès (suspicion, cas probable, cas confirmé, cas non exploré), avec une remontée systématique dans les dispositifs d'addictovigilance, en complément des cadres médico-légaux existants.

Elle vise à répondre à une difficulté constatée sur le terrain :

- une partie des décès liés aux nouvelles drogues de synthèse (NDS) et nouvelles substances psychoactives (NPS) reste aujourd'hui peu visible dans les outils sanitaires, notamment en l'absence de confirmation médico-légale complète.

Dans ce cadre, nous sollicitons votre avis sur :

- la pertinence de cette approche du point de vue médico-légal
- sa compatibilité avec les pratiques actuelles et les dispositifs d'addictovigilance

La médecine légale nous semble être un acteur central de ce dispositif, tant dans la qualification des décès que dans la structuration de leur visibilité.

Notre démarche s'inscrit dans une volonté de dialogue simple et respectueux avec les professionnels concernés.

Nous restons à votre disposition pour tout échange si vous le jugez utile.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette proposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Les Familles, Proches, et Ami.es de Victimes des NDS/NPS et Monsieur Bain Pierre, Président

Réforme sanitaire — décès liés aux substances (NDS / NPS)

Principe général

Mettre en place un système national simple, systématique et lisible de remontée des décès liés aux substances, fondé sur une lecture sanitaire progressive, et non uniquement sur la confirmation médico-légale.

Objectif :

- rendre visibles les morts pour permettre l'action sanitaire.
- **Déclaration obligatoire**
- **Déclaration systématique dans les dispositifs d'addictovigilance.**
- **Rendre DRAMES obligatoire pour les cas concernés.**
- **La déclaration est réalisée par le médecin légiste dès qu'un contexte substances est identifié.**
- **Intégration explicite des contextes :**
 - intoxication / surdose
 - suicide sous emprise chimique
 - accident domestique sous substances
 - contexte chemsex

Qualification en 4 niveaux (tableau de bord)

- **Suspicion / contexte**

Décès survenant dans un contexte évocateur :

- présence de produits

- témoignages / messages / familles / amis
- contexte de consommation (dont chemsex)
- mort à domicile ou situation atypique

Signal sanitaire immédiat (addictovigilance)

- Cas probable

Présence d'éléments objectifs sans preuve causale formelle :

- toxicologie positive
- éléments contextuels concordants

Cas intégré au suivi sanitaire

- Cas confirmé

Lien causal établi :

- Autopsie
- toxicologie interprétée

Intégration dans DRAMES

- Cas non exploré / obstacle médico-légal

Situations où l'exploration est empêchée :

- absence d'autopsie
- refus familial
- non déclenchement de procédure médico-légale

Cas maintenu dans le système comme signal incomplet mais réel

Architecture du système

Un tableau de bord national à 4 étages

Lecture en temps court (suspicion / probable) et temps long (confirmé)

Les cas ne disparaissent pas : ils évoluent dans le temps

La suspicion n'est jamais effacée, elle est consolidée

Rôle de la médecine légale

Le médecin légiste devient le point central de qualification et de déclaration :

- pose le niveau (suspicion / probable / confirmé)
- documente le contexte
- déclenche la remontée sanitaire

Acteur clé de la visibilité des décès

Publication des données

Publication semestrielle nationale obligatoire

Présentation des données selon les 4 niveaux

Lecture globale incluant :

- **Surdoses**
- **suicides sous emprise**
- **accidents domestiques liés aux substances**

Objectif : visibilité publique et pilotage sanitaire

Logique du système

Ce dispositif repose sur une idée simple :

Qualifier → Déclarer → Compter

Ne plus dépendre uniquement des cas confirmés

Ne plus perdre les décès sans preuve complète

Intégrer les contextes réels (y compris suicides et accidents)

Finalité

Rendre visibles des morts aujourd'hui invisibles

Détecter plus tôt les vagues de produits dangereux

Adapter la prévention et la réduction des risques

Donner aux familles une lecture plus juste des situations

Ce système constitue une évolution minimale, opérationnelle et compatible avec les dispositifs existants, permettant de transformer un angle mort sanitaire en outil de santé publique.